



AVIS DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

Prenez avis que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

DOS-3474 Rehaussement et renouvellement de la solution de sauvegarde Rubrik
Date limite de réception des soumissions : Jeudi 21 mai 2026 à 10 h 30

DOS-3567 Services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'étude technique pour un mandat d'auscultation des conduites primaires d'eau potable en béton à cylindre d'acier de type ANSI/AWWA C301 par la méthode électromagnétique

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 21 mai 2026 à 10 h 30

DOS-3613 Travaux de conduite d'aqueduc, de drainage et de reprofilage de fossés, d'élargissement de chaussée, de pistes multifonctionnelles et de pavage sur la montée Masson, entre l'avenue Marcel-Villeneuve et le 3355, montée Masson, ainsi que sur une portion de la rue Duranleau et de l'avenue Marcel-Villeneuve

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 21 mai 2026 à 10 h 30

Veillez noter que nos bureaux seront fermés le 18 mai 2026.

Les soumissions doivent être déposées à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Elles doivent être reçues au plus tard à 10 h 30 le jour de la date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé à défaut de quoi elles ne pourront être acceptées.

Les documents pour ces appels d'offres, ainsi que les modifications à ces documents ne peuvent être obtenues que sur le système électronique d'appel d'offres («**SEAO**») à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le jour fixé comme date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé, dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Veillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

LAVAL, 20 avril 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du mardi 14 avril 2026, le règlement suivant:

- 1- Règlement numéro L-13239 modifiant le Règlement L-12795 concernant les bibliothèques, modifiant le Règlement L-13235 prévoyant un mode de tarification relatif à certains biens, services ou activités de la Ville de Laval pour l'année 2026 et abrogeant le Règlement L-13161 concernant la carte Avantages Laval.

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ce règlement peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 20 avril 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes:

Résolution numéro CE-20260415-901 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de régulariser l'implantation d'un garage détaché sur les lots 1 357 836 et 2 626 597 du cadastre du Québec, situé au 100, rue Berthe.

Approbations requises:

Adoption par le comité exécutif 15 avril 2026
Entrée en vigueur: 15 avril 2026

Résolution numéro CE-20260415-902 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de régulariser l'implantation d'une habitation d'un logement sur le lot 2 058 656 du cadastre du Québec, situé au 521, 61^e Avenue.

Approbations requises:

Adoption par le comité exécutif 15 avril 2026
Entrée en vigueur: 15 avril 2026

Résolution numéro CE-20260415-903 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de rendre conforme l'agrandissement du bâtiment principal et le remplacement des matériaux de revêtement extérieur sur le lot 1 442 749 du cadastre du Québec, situé au 112, 90^e Avenue.

Approbations requises:

Adoption par le comité exécutif 15 avril 2026
Entrée en vigueur: 15 avril 2026

AVIS est de plus donné que lesdites résolutions sont présentement en vigueur, qu'elles sont déposées au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultées en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ces résolutions peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 20 avril 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut